

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 13 JANVIER 2009

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 13 janvier 2009 a examiné deux projets de délibération et a pris des arrêtés.

Santé:

- Afin de coller à l'évolution des technologies et de la diversification des dispositifs médicaux, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la création d'une annexe V à l'arrêté fixant la liste des dispositifs médicaux que les sages-femmes sont autorisées à prescrire. Désormais, les sages-femmes pourront donc prescrire à leur patientes :
 - Ceinture de grossesse de série,
 - Orthèse élastique de contention des membres inférieurs,
 - Sonde ou électrode cutanée périnéale,
 - Electrostimulateur neuromusculaire pour rééducation périnéale,
 - Pèse-bébé,
 - Tire-lait,
 - Diaphragme,
 - Cape cervicale,
 - Compresse, coton, bandes de crêpe, filet tubulaire de maintien, suture adhésive et sparadrap.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 17 le nombre de places ouvertes pour le recrutement des élèves infirmiers de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'année 2009.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'avenant à la convention médicale 2006 portant à 11 370 F CFP la valeur de la VNPSY (visite à domicile de psychiatrie, neuropsychiatrie et neurologie).

Fonction publique :

Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé son président à signer l'accord d'établissement relatif aux agents de la convention collective de ses services publics avec les organisations syndicales représentatives.

Cette convention prévoit :

- L'augmentation de la prime de qualification de 13 000 FCFP,
- Le reclassement de l'ensemble des agents dans le niveau supérieur,
- Le déplafonnement de la prime d'ancienneté qui passe de 25% à 30%.

Dispositions douanières :

Pour faciliter la démarche des importateurs, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la mise en place d'une procédure d'acquit-à-caution qui permet au service des douanes d'accepter des déclarations en l'absence de certains documents :

- La facture commerciale,
- Tout document commercial portant déclaration d'origine,
- Le certificat d'origine,
- L'attestation d'exonération.

En l'absence de ces documents, la déclaration peut s'effectuer sous réserve du versement d'une caution, l'importateur dispose ensuite de trois mois pour fournir les pièces nécessaires à la levée de cette caution.

Subventions :

- 500 000 F CFP à l'association de l'institut des hautes études de défense nationale de Nouvelle-Calédonie pour l'organisation d'une journée de réflexion et d'échanges.
- 528 000 F CFP à l'association d'entraide sociale Béthanie dans le cadre des vacances de psychologues intervenants dans les deux foyers de l'association.

En bref :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Fonds Social de l'Habitat au régime fiscal ouvrant droit à une exonération de droit d'enregistrement et de taxe de solidarité sur les services (défiscalisation) pour le programme immobilier « Tinamu ». Cette opération porte sur 63 logements de la ZAC Centre Urbain à Koutio (Nouméa).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2009 de l'office des postes et télécommunications. Les recettes prévisionnelles s'établissent à 23 577 190 605 F CFP et les dépenses prévisionnelles sont estimées à 21 519 771 200 FCFP, soit un résultat prévisionnel excédentaire de 2 057 419 405 FCFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2009 du port autonome de Nouvelle-Calédonie. Les recettes prévisionnelles s'établissent à 2 104 075 000 F CFP et les dépenses prévisionnelles sont estimées à 1 391 855 000 F CFP, soit un résultat prévisionnel excédentaire de 712 220 000 FCFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2009 de l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles arrêté à la somme de 730 150 000 FCFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte financier 2007 de l'établissement de régulation des prix agricoles. Il est arrêté en recettes à la somme de 1 591 985 271 F CFP et en dépenses à la somme de 1 359 957 807 F CFP.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte financier 2007 du fonds de régulation du marché des viandes porcines. Il est arrêté en recettes à la somme de 13 606 982 FCFP et en dépenses à la somme de 11 169 878 FCFP.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré sept cartes professionnelles de conducteur et quatre autorisations de transport.
- Monsieur Christian Assailly est nommé directeur de l'aviation civile.
- Monsieur Marc Soulier est nommé chef du service de l'infrastructure de la direction de l'aviation civile par intérim.
- Monsieur Jean-Alain course est nommé directeur par intérim de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie.